

REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le premier octobre, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, JABELIN Nathalie, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DUFOUR Cédric, GROUX Nicolas, DÉSIÉ Maxime.

Absents : SOMMERMONT Régis (qui a donné un pouvoir à SAINT-SOLIEUX Béatrice) et SOMMERMONT Jean-François

Secrétaire de séance : JABELIN Nathalie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 02/07/2014.

1. ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE

M. GEST nous a rendu visite le 26 août durant 1 H.30 afin de présenter ses objectifs, répondre à nos diverses questions et recueillir nos sentiments sur la métropole. Le débat fut riche d'enseignements, même si à ce jour, nous attendons encore des réponses.

La programmation des travaux a entamé les débats notamment sur le fonds de concours de 30% exigé désormais pour l'ensemble des communes métropolitaines. Ce montant apparaît de toute évidence trop lourd à supporter pour notre budget. Nous avons demandé qu'il puisse être abaissé si notre Commune n'engage que des travaux qualifiés d'urgents et hors confort. Il faut donc en tirer la conclusion que les projets envisagés ne seront donc pas concrétisés. Il faut donc revoir le classement de nos priorités. Sur ce point, nous nous sommes rendus Rue de Rumigny afin de décrire l'aménagement souhaité à savoir le bordurage et la sécurité.

Les difficultés rencontrées auprès du service de l'eau ont été évoquées et la promesse d'une nouvelle réorganisation a été actée.

Le problème lié à la PACTE dont la subvention est désormais versée par le Conseil Général à la communauté d'agglomérations au lieu du SIVOM a été mis en avant, rappelant ainsi que notre commune a participé financièrement à la réfection d'une rue dont la compétence incombe au SIVOM, ce dernier voyant son budget limité voire menacé.

Une intervention en faveur du Syndicat Scolaire a été formulée afin que la prise en charge du transport des élèves fréquentant ou non la cantine et lors de la pause méridienne soit intégrale. M. GEST semblait surpris que le SISCO fût amené à verser une participation. M. le Maire regrette que le Président du SISCO et ses collègues maires aient pu oublier d'aborder ce sujet tellement important vu le coût des activités périscolaires.

Le remplacement de l'abribus devenu vétuste et dégradé a été sollicité.

Une discussion sur le tri sélectif a été plutôt tendue, à l'évocation de conteneurs en remplacement des sacs jaunes, mais une étude y sera consacrée.

L'identité métropolitaine a été réclamée autour de deux axes : le premier sur le découpage cantonal qui n'a pas été retenu au motif qu'il s'agit simplement d'un territoire réservé aux élections et le second sur la mise en place de logos sur les panneaux d'entrée d'agglomération qui a semblé toutefois sensibiliser le Président.

2. LE POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

• **ALIMENTATION EN EAU DU CIMETIERE** : Le compteur a été installé par la SAUR et l'entreprise Vasseur doit étendre le réseau et poser la fontaine deuxième quinzaine de novembre. Nous regrettons que ce service ne soit pas opérationnel pour la Toussaint.

• **CIMETIERE** : L'année 2015 sera consacrée prioritairement aux travaux du cimetière dans la mesure où nous avons obtenu la subvention dans le cadre « IDEAL » auprès du Conseil Général ». La commission devra se réunir dès que possible afin de définir la planification par tranches des chantiers à réaliser en fonction de la trésorerie disponible. Des demandes de subvention seront adressées aux sénateurs et à notre députée.

• **EAUX PLUVIALES** : Un contact doit être établi avec le service de l'eau d'Amiens Métropole qui n'a toujours pas installé le puits d'infiltration au bout de la rue de l'Eglise. L'écoulement par le drainage semblant toutefois être suffisant, il serait opportun de résoudre le problème situé en amont où les eaux se déversent en abondance dans la cour d'un riverain.

• **COUVERTURE** : Des interventions sur les toitures du préau, de l'église et de la salle des fêtes sont envisagées compte tenu des fuites apparentes lors des intempéries. Quatre devis sont parvenus en mairie.

• **TALUS TOUR DE VILLE** : Un devis a été réclamé pour avenant au contrat auprès du CAT ESAT pour un traitement phytosanitaire et un débroussaillage annuel.

• **VOIRIE** : Les travaux d'entretien ont été réalisés sur les voies communales par le SIVOM.

• **JOURNEE CRAIE** : Le 14 juin 2014, une "journée craie" a été organisée par Bruno BARDET, afin de restaurer les chemins ruraux. Quelques jours avant, une réunion avec les exploitants a permis de se mettre d'accord sur les travaux à réaliser. Une bonne participation des agriculteurs du territoire est à noter...

3. CONVENTION « COLLEGE »

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye pour l'année 2014. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

La quote-part est de 23,28 € par habitant, sur la base de 294 habitants (chiffre INSEE). La participation 2014 se monte donc à :

$$23,28 \times 294 = 6\,873,72 \text{ €}$$

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. SYNDICAT SCOLAIRE

M GROUX Nicolas, vice-président du Syndicat a dressé un bilan de la rentrée, notamment à propos des activités périscolaires. La réforme des nouveaux rythmes entraîne une profonde complexité de mise en œuvre. Elle ne semble pas adaptée à l'école maternelle. La gratuité est assurée pour les nouvelles activités mais le coût engendré est important, estimé à 10 000 €. La fréquentation des TAP est de 95% des élèves qui semblent satisfaits. M. GROUX a remercié les quelques bénévoles qui participent à l'encadrement et contribuent à limiter le surcoût, qu'il faudra bien compenser par d'autres financements.

5. S.I.V.U. DU SUD AMIENOIS

M. le Maire informe l'Assemblée que le S.I.V.U. a modifié ses statuts en 2009 ; cette modification aurait dû être approuvée par le Conseil Municipal. Il demande d'entériner à posteriori cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des Membres présents, les modifications des statuts du S.I.V.U. du Sud Amiénois, à savoir :

« *La contribution des Communes membres est fixée par le Comité. Elle est calculée :*

- *Pour 30% au prorata de la population totale déterminée par la dernière publication INSEE au J.O.*

- *Pour 70% au prorata du nombre d'enfants accueillis à la crèche et du temps de présence (taux d'occupation) au 15 octobre de l'année en cours. Seuls sont pris en compte les enfants sous contrat 'régulier'.*

La contribution des Communes ne peut être calculée qu'en fonction d'un taux d'occupation maximale de 50%, la différence étant répartie en fonction du taux d'occupation. »

6. QUESTIONS DIVERSES

• **Commission Communale des Impôts Directs** : La Direction des Finances publiques a désigné les membres titulaires : BARDET Bruno, LABELIN Nathalie, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, BOURNAZEL Denise, VASSEUR Michel de Sains et les suppléants : BRAY Jocelyne, BUQUET Olivier, HERMANT Bruno, WABLE Carole, DUACHEUX Héloïse et CORSYN Jean-Pierre d'Estrées.

• *Conservatoire des Sites* : M. le Maire rappelle qu'une sortie nature ayant pour thème 'la chauve-souris' a eu lieu le 22 août. Après un exposé, la vingtaine de participants a emprunté le tour de ville pour découvrir les espèces grâce au détecteur à ultrasons. D'autre part, le 25 septembre, grâce à l'équipe du GIEOS, une descente en rappel a été effectuée dans les entrailles des souterrains. Si de nombreuses photos ont pu être prises, le temps a cruellement manqué. Les spéléologues se sont consacrés à l'éboulement afin de dégager un accès à l'autre partie. Force est de constater qu'un réel danger existe autour de cette zone. Le futur plan de gestion prévoit l'aménagement de la deuxième entrée et une nouvelle visite sur une journée complète devrait avoir lieu ultérieurement.

• *Assurance* : Un bilan a été dressé entre la Commune et la Compagnie d'assurance AMP afin d'établir un nouveau contrat conforme aux éléments existants.

• *Ecole* : Durant les vacances scolaires, M. GOURGUECHON s'est employé gracieusement à améliorer le cadre de vie des élèves, en posant du lambris et effectuant divers travaux, à la grande satisfaction de l'enseignante, des élèves et de leurs parents. Avec l'aide de M. BARDET, il a installé une alarme de type 4, afin de mettre les locaux scolaires en conformité.

• *Eolien* : Au stade de la présentation des projets, une deuxième réunion entre Conseillers et la société VALECO aura lieu 1^{ère} quinzaine d'octobre. M. le Maire rappelle que quatre développeurs ont à ce jour pris contact en mairie.

• *Fauchage* : L'acquisition d'un broyeur d'accotement semble correspondre aux attentes espérées et il convient de remercier son utilisateur M. SOMMERMONT Jean François qui prend sur son temps afin d'amortir cet achat. Un inventaire des possibles chantiers sera réalisé par la Commission des Travaux et une convention avec un prestataire sera peut-être mise en place, notamment pour le débroussaillage.

• *Epannage des boues* : M. le Maire donne lecture du plan d'épandage sur 104 ha environ des boues en provenance de la station d'épuration d'Achères en région parisienne. Il relève que, contrairement aux propos tenus affirmant une absence de nuisances, certaines prescriptions particulières sont prévues dans certaines communes, à certaines périodes, à 1 km autour des mémoires...

• *Vidéo-protection* : M. le Maire informe l'Assemblée que, par arrêté préfectoral, le club de tir « La Pigeonnière » a été autorisé à installer un dispositif de vidéo-protection.

Les Membres du Conseil Municipal